

1702 Oktober 23., Solothurn

A

SCHREIBEN DES [FRANZ. AMBASSADOREN ROGER BRULART, MARQUIS DE] PUYSEUX, AN LANDVOGT [BEAT JAKOB II.] ZURLAUBEN

"Voicy un paquet qui est de la derniere consequence et pour la diligence et pour la seureté ainsi je vous prie de ne negliger ny soins ny promesses pour le faire passer." Er verlasse sich dabei ganz auf ihn.

Original, in franz. Sprache
AH 25, 270-270a - Blatt 270a leer

1715 April 16., Luzern

A

SCHREIBEN DES [SPAN. AMBASSADOREN LORENZO VERZUSO, MARCHESE DI] BERETTI-LANDI, [AN BEAT JAKOB II. ZURLAUBEN]

Sein Schreiben vom 15. ds. habe er erhalten. *"Je ne crois pas, qu' allant a Soleurre, vous passerez par Lucerne dans le quel cas, Je pourrois vous donner des eclaircissements touchant les Caballes des Moines et du Nonce mesme [Giacomo Caracciolo], et qu'jl n'est pas aisé de comprendre dans une lettre, mais au Surplus son Excellence [der franz. Ambassador ?, François-Charles de Vintimille, Comte du Luc,] les publiera a toutte la Diette et tout le monde en sera estonné, et retournant chez vous, vous aurez dequoy appaiser les soupçonneur et confondre les brouillons."*¹

Er, [der span. Ambassador], werde im Verein mit dem Abbé [Guidobaldo] Giuliani, [Agent der kath. Orte beim Hl. Stuhl], von der Kopie des Schreibens von Kardinal [Giulio] Piazza gut Gebrauch zu machen verstehen. *"Laissez moy faire, et vous en verrez le succez. Je pense mesme d'ecrire moy mesme au dit M. le Cardinal."*²

Von der Affäre um den Priester Bettini von Lugano, *"que le Nonce persecuta Si fort, L'ayant fait mettre en prison a Lugan et a Milan avec des Violences Jnouyes"*, werde er bestimmt schon gehört haben. Die Konferenz der kath. Orte vom Dezember [1713³], an welcher auch Du Luc teilgenommen, habe dem Nuntius ihr Gehör verweigert. *"Le procez estoit entre ce pauvre Prestre et un Moine apostat tres Scandaleux."*